

LIGUE REGIONALE ILE DE FRANCE DE RUGBY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2024

UNION FIDUCIAIRE DE PARIS 

Société d'expertise comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France & Société de commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Paris
Siège : 2 rue de Phalsbourg | 75017 PARIS | Tél. : + 33 1 47 66 58 20 | www.ecovis.fr
S.A.S au capital de 76 000 Euros | RCS PARIS 612 000 836 | APE : 6920Z

ECOVIS International, a network of independent tax advisors, accountants, auditors and lawyers, operating in more than 70 countries worldwide.
ECOVIS International is a Swiss association. Each Member Firm is an independent legal entity in its own country and is only liable for its own acts or omissions, not those of any other entity.

ECOVIS France is the French member firm of ECOVIS International. ECOVIS France is part of ECOVIS International® network of firms.
ECOVIS International® is a member of Forum of Firms, an independent association of international networks that perform international audits.

As member, ECOVIS International® is required to implement and monitor quality control standards that Forum has prepared and makes an annual declaration stating that its members adhere to Forum's high standards.

LIGUE REGIONALE ILE DE FRANCE DE RUGBY

9 rue Omer Talon

75011 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 30 juin 2024

A l'Assemblée générale de la LIGUE REGIONALE ILE DE FRANCE DE RUGBY,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2024 de la LIGUE REGIONALE ILE DE FRANCE DE RUGBY (LIFR), association loi 1901 reconnue d'utilité publique, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté notamment sur le caractère approprié des principes comptables suivis et le caractère raisonnable des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier Général et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Comité Directeur du 24 octobre 2024.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 12 novembre 2024

UNION FIDUCIAIRE DE PARIS

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

Emmanuel MAGNIER
Associé

LIGUE ILE DE FRANCE DE RUGBY

9, rue Omer Talon

75011 PARIS

COMPTES ANNUELS

AU 30 JUIN 2024

<i>ACTIF</i>	Montants Bruts	Amortissements Provisions	Montants Nets au 30 JUIN 24	Montants Nets au 30 JUIN 23
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	293 400,00		293 400,00	375 400,00
Constructions	821 520,00	488 511,00	333 009,00	498 610,00
Agencements	423 405,08	99 539,49	323 865,59	376 716,25
Autres immobilisations corporelles	367 757,07	202 838,44	164 918,63	178 191,75
Immobilisations corporelles en cours	107 585,54		107 585,54	2 700,00
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (2)	2 013 667,69	790 888,93	1 222 778,76	1 431 618,00
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (3)	6 100,45		6 100,45	6 100,45
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1) à (3)	2 019 768,14	790 888,93	1 228 879,21	1 437 718,45
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN COURS				
Stocks de marchandises	16 623,36		16 623,36	12 555,57
TOTAL STOCKS (4)	16 623,36	0,00	16 623,36	12 555,57
CREANCES				
Clients et comptes rattachés	74 698,07		74 698,07	88 179,75
Fournisseurs et comptes rattachés	2 733,75		2 733,75	56 523,79
Personnel	0,00		0,00	0,00
Caisses sociales	106,06		106,06	7 729,53
Etat et collectivités	0,00		0,00	6 182,04
Clubs	323 354,05	5 696,59	317 657,46	340 271,17
Arbitres	6 093,44		6 093,44	4 791,49
Comités départementaux	89,25		89,25	3 621,49
Compte courant FFR	28 016,77		28 016,77	0,00
Autres débiteurs divers	5 114,05		5 114,05	26 552,96
Produits à recevoir	207 476,92		207 476,92	416 336,52
Produits à recevoir FFR	0,00		0,00	0,00
TOTAL CREANCES (5)	647 682,36	5 696,59	641 985,77	950 188,74
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
Contrat ANDANTE Multisupports	15 000,00		15 000,00	0,00
SGAMINVEST	70 420,01		70 420,01	70 420,01
TOTAL VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT (6)	85 420,01	0,00	85 420,01	70 420,01
DISPONIBILITES				
Banques	1 160 569,01		1 160 569,01	430 986,12
Caisse	1 844,57		1 844,57	2 777,53
TOTAL DISPONIBILITES (7)	1 162 413,58	0,00	1 162 413,58	433 763,65
TOTAL ACTIF CIRCULANT (4) à (7)	1 912 139,31	5 696,59	1 906 442,72	1 466 927,97
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (8)	38 798,74	0,00	38 798,74	71 454,61
TOTAL ACTIF (1) à (8)	3 970 706,19	796 585,52	3 174 120,67	2 976 101,03

<i>PASSIF</i>	Montants Nets au 30 JUIN 24	Montants Nets au 30 JUIN 23
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	642 688,75	642 688,75
Apport sans droit de reprise		
Projet Associatif		
Report à nouveau	333 418,42	465 232,54
Report à nouveau changement de méthode	0,00	0,00
Résultat de l'exercice	528 961,21	-131 814,12
TOTAL SITUATION NETTE (8)	1 505 068,38	976 107,17
FONDS PROPRES CONSOMPTIBLES		
Subvention d'Investissement 7 OMER TALON (9)	0,00	54 226,00
Subvention d'Investissement Mini bus (9)	29 166,67	46 666,67
TOTAL FONDS PROPRES (8) & (9)	1 534 235,05	1 076 999,84
PROVISIONS		
Provision Pour risques	54 013,38	44 415,55
DETTES		
Emprunts auprès d'établissements de crédit (10)	323 716,39	350 099,46
Emprunts auprès FFR (11)	0,00	0,00
Dépôts reçus (12)		
Clients et comptes rattachés (13)	0,00	0,00
Fournisseurs et comptes rattachés (14)	394 487,96	151 992,97
Dettes fiscales et sociales		
Personnel	115 122,76	119 544,63
Caisses sociales	115 712,78	125 651,72
Etat et collectivités	9 539,44	7 989,16
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES (15)	240 374,98	253 185,51
Autres dettes		
Arbitres	8 309,32	35 073,41
Clubs	201 909,01	232 281,96
Comités départementaux	240 028,34	192 130,20
Compte courant FFR	0,00	437 702,37
Subventions FFR à reverser	0,00	0,00
Autres crédetes divers	25 449,59	37 806,64
Autres charges à payer	76 365,65	40 240,91
TOTAL AUTRES DETTES (16)	552 061,91	975 235,49
TOTAL DETTES (10) à (16)	1 510 641,24	1 730 513,43
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (17)	75 231,00	124 172,21
TOTAL PASSIF (8) à (17)	3 174 120,67	2 976 101,03

LIFR Exercice 1er Juillet 2023 au 30 Juin 2024

ANALYSE DES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

LIBELLES	01 Juillet 2023 au 30 Juin 2024	01 Juillet 2022 au 30 Juin 2023	Ecart	
			Montant	30 Juin 2024 %
Produits d'exploitation				
-Recettes sur matches	2 002,40	3 397,22	-1 394,82	-41,1%
-Partenariat et publicité	76 630,00	47 975,00	28 655,00	59,7%
-Recettes organisation évènements	44 212,84	16 500,00	27 712,84	25,4%
-Recettes frais de gestion	7 314,00	0,00	7 314,00	100,0%
-Recettes mise à disposition personnel	24 358,00	84 609,20	-60 251,20	-594,7%
Ventes de prestations	154 517,24	152 481,42	2 035,82	1,3%
-Autres ventes				
Ventes de marchandises				
-Subventions F.F.R.	1 420 627,23	1 168 645,89	251 981,34	21,6%
-Autres subventions	588 606,11	870 613,92	-282 007,81	-32,4%
Subventions reçues	2 009 233,34	2 039 259,81	-30 026,47	-1,5%
-Abonnements BO	15 500,00	15 400,00	100,00	0,6%
-Ventes d'imprimés	54 777,00	32 913,00	21 864,00	66,4%
-Engagements, Cotisations	114 636,00	138 584,00	-23 948,00	-17,3%
-Recettes sur formation	473 245,84	380 236,00	93 009,84	24,5%
-Amendes et sanctions	115 730,00	82 220,00	33 510,00	40,8%
-Dons manuels bénévoles	23 121,73	21 428,29	1 693,44	7,9%
-Divers	24 511,42	33 269,24	-8 757,82	-26,3%
Autres produits d'exploitation	821 521,99	704 050,53	117 471,46	16,7%
Charges d'exploitation				
-Achat pour matches	3 847,63	895,02	2 952,61	329,9%
-Achat Coupes/Médailles	24 344,52	41 546,74	-17 202,22	-41,4%
-Achat d'équipements sportifs	78 715,62	57 671,01	21 044,61	36,5%
-Achat divers	2 765,05	6 006,93	-3 241,88	-54,0%
Achat de marchandises	109 672,82	106 119,70	3 553,12	3,3%
-Fournitures administratives	4 969,18	6 100,59	-1 131,41	-18,5%
-Produits d'entretien	3 795,91	5 177,15	-1 381,24	-26,7%
-EDF, Eau, Gaz,,,,	7 225,67	5 436,83	1 788,84	32,9%
-Autres achats				
-Frais des locaux	125 689,68	111 504,24	14 185,44	12,7%
-Locations et maintenance MMB	54 326,87	51 966,81	2 360,06	4,5%
-Locations et entretien matériels sportifs	1 840,80	3 433,58	-1 592,78	-46,4%
-Frais de publication	2 887,70	1 094,45	1 793,25	163,8%
-Frais de poste et téléphone	19 453,76	30 701,85	-11 248,09	-36,6%
-Déplacements et organisations sportives	286 298,22	282 959,59	3 338,63	1,2%
-Missions et réceptions	197 779,61	165 536,40	32 243,21	19,5%
-Abandon de frais bénévoles	23 121,73	21 428,29	1 693,44	7,9%
-Publicité et manifestations				
-Autres charges externes	322 170,59	307 770,02	14 400,57	4,7%
Autres achats et charges externes	1 049 559,72	993 109,80	56 449,92	5,7%
-Impôts Foncier	6 501,86	8 130,50	-1 628,64	-20,0%
-Impôts Divers & Taxes	399,30	18 726,70	-18 327,40	-97,9%
-TVA non récupérable				
-Taxes sur salaires	74 397,87	59 406,73	14 991,14	25,2%
Impôts et taxes	81 299,03	86 263,93	-4 964,90	-5,8%
-Subventions aux clubs	51 788,00	40 067,00	11 721,00	29,3%
-Subventions aux APER	19 658,31	11 341,03	8 317,28	-15,4%
-Subventions aux Comités départementaux	10 000,00	8 400,00	1 600,00	-68,0%
-Autres subventions	38 775,00	41 900,00	-3 125,00	-7,5%
Subventions accordées	120 221,31	101 708,03	18 513,28	18,2%

LIFR Exercice 1er Juillet 2023 au 30 Juin 2024

COMPTE DE RESULTAT	Du 1er Juillet 2023	Du 1er Juillet 2022	Ecart	
	au 30 Juin 2024	au 30 Juin 2023	Montant	%
PRODUITS D'EXPLOITATION				
-Ventes de prestations	154 517,24	152 481,42	2 035,82	1,3%
-Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	-
Chiffre d'affaires	154 517,24	152 481,42	2 035,82	1,3%
-Subventions reçues	2 009 233,34	2 039 259,81	-30 026,47	-1,5%
-Autres produits d'exploitation	821 521,99	704 050,53	117 471,46	16,7%
-Reprise de provisions	1 139,32	1 139,32	0,00	0,0%
-Transfert de charges	269,50	0,00	269,50	-
TOTAL	2 986 681,39	2 896 931,08	89 750,31	3,1%
CHARGES D'EXPLOITATION				
-Achat de marchandises	109 672,82	106 119,70	3 553,12	3,3%
-Variation de stock	-4 067,79	-12 555,57	8 487,78	-517,3%
-Autres achats et charges externes	1 049 559,72	993 109,80	56 449,92	5,7%
-Impôts et taxes	81 299,03	86 263,93	-4 964,90	-5,8%
-Salaires et traitements	1 201 007,21	1 307 856,27	-106 849,06	-8,2%
-Charges sociales	416 128,38	390 829,05	25 299,33	6,5%
-Dotation aux amortissements	138 061,83	119 327,98	18 733,85	15,7%
-Dotation aux provisions actif circulant	9 597,83	4 750,96	4 846,87	1,0%
-Subventions accordées	120 221,31	101 708,03	18 513,28	18,2%
-Achat imprimés	200,00	200,00	0,00	0,0%
-Autres charges	4 386,54	2 280,82	2 105,72	92,3%
-Pertes créances exercices antérieures	17 495,00	0,00	17 495,00	-
-Divers	3 712,07	12 931,10	-9 219,03	-71,3%
TOTAL	3 147 273,95	3 112 822,07	34 451,88	1,1%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-160 592,56	-215 890,99	55 298,43	-25,6%
PRODUITS FINANCIERS				
-Divers	8 835,86	2 163,71	6 672,15	308,4%
CHARGES FINANCIERES				
-Intérêts des emprunts	11 591,99	4 448,60	7 143,39	160,6%
-Autres frais financiers	0,00	0,00	0,00	-
TOTAL	11 591,99	4 448,60	7 143,39	160,6%
RESULTAT FINANCIER	-2 756,13	-2 284,89	-471,24	20,6%
RESULTAT COURANT	-163 348,69	-218 175,88	54 827,19	-25,1%
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
-Dons	80 859,00	72 000,00	8 859,00	12,3%
-Sur opérations de gestion	1 656,84	9 094,96	-7 438,12	-81,8%
-Sur opérations en capital	839 726,00	21 400,00	818 326,00	3824,0%
-Reprise sur provision	0,00	0,00	0,00	-
TOTAL	922 241,84	102 494,96	819 746,88	799,8%
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
-Dons	101,94	16 133,20	-16 031,26	-99,4%
-Sur opérations de gestion	229 830,00	229 830,00	0,00	-
-Dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00	-
TOTAL	229 931,94	16 133,20	213 798,74	1325,2%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	692 309,90	86 361,76	605 948,14	701,6%
IMPÔTS SUR LES BENEFICES				
TOTAL DES PRODUITS	3 917 759,09	3 001 589,75		
TOTAL DES CHARGES	3 388 797,88	3 133 403,87		
RESULTAT DE L'EXERCICE	528 961,21	-131 814,12	660 775,33	-501,3%

**CONTRIBUTION VOLONTAIRE
EN NATURE (BENEVOLAT)**

219 826,18

193 099,20

**CHARGES DES CONTRIBUTIONS
VOLONTAIRES EN NATURE (PERSONNEL
BENEVOLE)**

219 826,18

193 099,20

**CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES
POSTES DE DETTES**

EXERCICE 1er Juillet 2023 au 30 Juin 2024

EMPRUNTSIntérêts courus **92,00****CHARGES A PAYER FOURNISSEURS**

Commissaire aux comptes 2023/2024	17 400,00
Maintenance clim 06/2024	620,35
Maillots Champions RA7	2 613,60
Maillots Champions RAXV	5 716,41
Maillots Champions RAX	2 540,62
Convention CRMT	3 000,00
Electricité 27-30/06/24	59,27
Consommation copieur 28/04-30/06/24	154,00
Consommation copieur 28/04-30/06/24	97,27
Médailles journée cloture M14	354,31
Licences Office 365 27-30/06/24	101,97
Médailles Tournoi des Quartiers JOP2024	7 968,12
Habillement APER Paris	480,00
Matériel Vidéo APER Aulnay	3 920,28
Matériel Sportif APER Aulnay	568,00
Matériel Informatique APER Aulnay	1 234,98
Matériel Sportif APER Aulnay	236,00
Matériel Sportif APER Aulnay	437,00
Matériel APER Brétigny	372,90
Réunion Comité Directeur 27/02/24	870,00
Film Job Dating	3 600,00
Formation DEJEPS Zègre	3 146,60
Location installations Job Dating 07/06/24	1 000,00
Antenne médicale Job Dating 07/06/24	500,00
Repas Job Dating 07/06/24	<u>3 000,00</u>
TOTAL	<u>59 991,68</u>

AUTRES CHARGES A PAYER

Subv 23/24 CER Université Paris 13ème Bobigny	3 000,00
Emploi AST S2 23/24 MASSY	3 000,00
Emploi AST S2 23/24 PARISIS	3 000,00
Emploi AST S2 23/24 PANTIN	3 000,00
Emploi AST S2 23/24 TERRES DE FRANCE	3 000,00
Services Civiques 03-04/24 FCC non réalisée MARTY Antony	180,00
Services Civiques 03-04/24 FCC non réalisée EL ANSARI Ris Orangi	180,00
Services Civiques 03-04/24 FCC non réalisée ZEDIRA RCP 15	180,00
Services Civiques 03-04/24 FCC non réalisée DA COSTA SFP	180,00
Services Civiques 05-06/24 FCC non réalisée MARTY Antony	90,00
Services Civiques 05-06/24 FCC non réalisée EL ANSARI Ris Orangi	180,00
Services Civiques 05-06/24 FCC non réalisée ZEDIRA RCP 15	180,00
Services Civiques 05-06/24 FCC non réalisée DA COSTA SFP	180,00
Services Civiques 05-06/24 FCC non réalisée Seventise	180,00
Services Civiques 03-04/24	<u>1 260,00</u>
	<u>17 790,00</u>

CHARGES SALARIALES

Sur congés à payer	<u>110 438,53</u>
Sur prime à verser	<u>3 136,39</u>

CHARGES SOCIALES SUR SALAIRES

Sur congés à payer	<u>44 348,57</u>
Sur prime à verser	<u>1 581,77</u>

CHARGES A PAYER ETAT

Impôts fonciers 7 & 9 Omer Talon 01-06/2024	<u>4 634,00</u>
---	------------------------

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE*EXERCICE 1er Juillet 2023 au 30 Juin 2024***CHARGES**

Assurance Voiture 07-21/10/2024	345,45
Assurance Mini bus 07/24-28/02/25	2 573,13
Assurance Responsabilité Civile 07/24	35,44
CROSIF 07-12/24	400,00
Comité Français du Fair Play 07-12/24	42,50
Logiciel KAHOOT 07-18/10/24	168,12
Sendinblue 07-08/24	343,44
Loyer Central Tel 07/2024	144,00
Standard téléphonique 01/07/24-19/06/25	589,39
Loyer copieurs 07/2024	527,60
Abonnements revues 07-12/24	515,18
Module personnel Eurécia 07/24 à 18/05/25	9 300,57
Coffre fort numérique Eurécia 07/24-18/04/25	385,38
Défibrillateurs 07/24-28/02/25	528,00
Nettoyage tapis/Bonbonnes eau 07/24	351,25
Médecine du travail 07-12/2024	3 213,00
Charges locatives T3 2024 9 Omer Talon	8 875,97
Téléphones portables 07/24	1 379,41
Maintenance TELBAC 08/07/24-07/07/25	1 857,60
DSU Compta 07/24-26/05/25	5 475,77
DSU Moyens de paiement 01/07-06/10/24	840,54
Photothèque 01/07/24-05/05/25	55,00
Signalétique JOP2024	<u>852,00</u>
TOTAL	<u>38 798,74</u>

**PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS
LES POSTES DE CREANCES**

EXERCICE 1er Juillet 2023 au 30 Juin 2024

PRODUITS

Facture CFA 3ème période	30 216,96
Facture CFA Equipement AST	4 256,64
Facture Convention Hauts de France	1 436,00
Aide Apprentis 06/2024	6 500,00
Places Finale TOP14 DARTIGEAS	280,00
Places Finale TOP14 LAGUERRE	544,00
Places Finale TOP14 MOURIN	272,00
Places Finale TOP14 ALGUACIL	760,00
Subv FFR APER	29 806,60
Subv ANS 2024 LIFR	21 495,00
Subv Préfecture Val de Marne 2024 QPV	5 545,00
Subv Préfecture Paris 2024 QPV	3 000,00
Subv Région IDF 2024 Formation	17 000,00
Subv Région IDF 2024 Développement	38 500,00
France Travail BPJEPS LE BOMIN	8 700,00
France Travail BPJEPS PREUD'HOMME	8 700,00
France Travail BPJEPS LETOURNEUR	8 700,00
France Travail BPJEPS SEVELIN	8 700,00
Part LIFR IF 22/23 NORMANDIE	360,00
Part LIFR IF 22/23 AURA RIGAUTL/FALL	3 600,00
Part LIFR IF 23/24 BERGE ANDREU	300,00
Part LIFR IF 23/24 BLOND	60,00
Part LIFR IF 23/24 DAYRE	60,00
Part LIFR IF 23/24 MECHANTEL	1 800,00
Part LIFR IF 23/24 SABOTIN DESCLAUD	600,00
Part LIFR IF 23/24 SORHEINDO	1 800,00
Part LIFR IF 23/24 BIAMBA	600,00
Part LIFR IF 23/24 BRASSEUR	600,00
Part LIFR IF 23/24 BRECHEMIER	120,00
Part LIFR IF 23/24 DINU	600,00
Part LIFR IF 23/24 JACQUES	180,00
Part LIFR IF 23/24 VOVARD	120,00
Imputation CD Assurance Mini Bus	1 291,04
Imputation CD Géolocalisation Mini Bus	973,68

TOTAL 207 476,92**DISPONIBILITES**

Intérêts courus Livret A	1 203,50
Intérêts courus Comptes à terme	3 964,71
Intérêts courus Compte sur Livret	2 500,00

TOTAL 7 668,21

PRODUITS CONSTATEES D'AVANCE

EXERCICE 1er Juillet 2023 au 30 Juin 2024

PRODUITS

Tombe Brennus	37 681,00
Subv Préfecture 93 2024 QPV	15 000,00
Subv Préfecture 93 inclusif 2024	5 000,00
Subv Emploi GUTIERREZ 2023/2025	6 000,00
Subv DEAJES JOP2024	10 000,00
Subv Préfecture de Paris 2024 QPV	1 500,00
Frais d'inscription BPJEPS 2024 LUCAS	<u>50,00</u>
TOTAL	75 231,00

A N N E X E

Le bilan de l'exercice clos le 30 juin 2024 présente un total de 3 174 120,67 €.

Le compte de résultat dégage un bénéfice de 528 961,21 €.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024.

Ces comptes ont été arrêtés par le Comité Directeur du 24 octobre 2024.

PRESENTATION DE L'ENTITE

La Ligue Régionale Ile de France de rugby (LIFR) est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 constituée par la Fédération Française de Rugby (FFR).

La Ligue a pour objet d'encourager et de développer la pratique du jeu de rugby (rugby à XV, à X, rugby à 7, rugby à 5, rugby de plage et toutes autres formes de rugby appliquant les règles du jeu fixées par World Rugby) dans son ressort territorial, par délégation de la F.F.R dont elle assure la représentation.

Dans le cadre des compétences qui lui sont dévolues par la FFR, pour développer le rugby francilien, assumer un rôle citoyen, accompagner les clubs et les bénévoles et enfin donner une image positive du rugby francilien, les missions de la LIFR sont principalement les suivantes :

- L'organisation et la gestion des épreuves régionales ;
- Le développement du rugby dans les écoles de rugby et dans le milieu scolaire ainsi que dans les milieux périphériques (loisir, entreprises, quartiers) ;
- La formation des joueurs, entraîneurs, éducateurs, dirigeants, arbitres... ;
- La promotion du rugby.

Pour réaliser sa mission, la LIFR s'appuie sur un effectif (CDI et CDD) de près de 50 personnes.

Les ressources propres de la LIFR sont principalement constituées des subventions reçues de la FFR, de l'ANS, de la Région et des préfetures de l'Ile-de-France auxquelles s'ajoutent des produits issus des règlements fédéraux, des actions de formation, de partenariat et de mécénat.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 et 121-5 du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La Ligue a arrêté ses comptes en respectant les prescriptions du code de Commerce, du règlement ANC 2014-03 et les prescriptions du règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif modifié par le règlement ANC 2020-08.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

FAITS CARACTERISTIQUES

1/ Vente du 7 rue Omer Talon :

- Date cession : 21 mars 2024
 - Prix de vente : 768 000 €
 - VNC des biens immobilisés = 229 830 €
- La cession du bien énoncé ci-dessus a généré un résultat exceptionnel de 538 k€**

2/ Travaux de rénovation du sous-sol (salle Krotoff / cuisine / réfectoire...) :

- Début des travaux le 17 juin 2024
- Date de fin des travaux estimés : dernier trimestre 2024
- Immobilisation en cours au 30 juin 2024 = 108 k€

3/ Evènements mondiaux sportifs de la saison :

- Coupe du Monde 2023 (France 2023) du 8 septembre au 28 octobre 2023
- Animation par la LIFR du Village rugby et de la fanzone place de la Concorde à Paris
- Actions pour les JO 2024

4/ Placement de la trésorerie :

- Ouverture de six comptes à terme avec des échéances allant de 1 an à 3 ans
- Souscription d'un contrat d'indemnités de fin de carrière

NOTE SUR LE BILAN ACTIF**IMMOBILISATIONS**

Les tableaux des immobilisations et amortissements de l'exercice sont communiqués ci-après.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire.

Les taux retenus (hors immeuble rue Omer Talon) sont :

- Mobilier de bureau 10 % à 20 %
- Matériel de bureau 10 % à 33,33 %
- Matériel informatique 25 % à 50 %
- Matériel de transport 25 %

L'immeuble apporté par le CIFR et acquis en indivision avec la FFR, a fait l'objet d'une décomposition par nature conformément aux règles relatives aux immobilisations, à savoir :

COMPTE COMPTABLE	COMPOSANTS	VENTIL.	DUREE AMORT	TOTAL	CIFR	FFR
	Ensemble immobilier			2 000 000	1 467 000	533 000
	La quote-part CIFR ventilé :			100 %	73,35 %	
211xxx	Terrain	20 %	NA		293 400	
2131xx	Gros œuvre	40 %	40 ans		586 800	
2131xx	Façade	16 %	20 ans		234 720	
2135xx	Installation générale	12 %	15 ans		176 040	
2181xx	Agencement	12 %	10 ans		176 040	
	TOTAL			2 000 000	1 467 000	533 000

Les locaux ci-dessus ont fait l'objet de travaux de rénovation et de réaménagement pour un montant de 325 k€. En contrepartie, les immobilisations correspondantes à l'installation générale et à l'agencement comptabilisées initialement ont été sorties pour une valeur de 352 k€ (intégralement amorties).

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

BRUT	Valeur brute début d'exercice	Augmentation	Diminution	Fin exercice
Total Immobilisations Incorporelles	0	0	0	0
Terrain	375 400		82 000	293 400
Constructions bâtiments	1 051 120		229 600	821 520
Agencement aménagement construction	134 413	5 400	88 265	51 548
Agencement aménagements divers	433 511	6 045	67 699	371 857
Matériel de transport	111 450			111 450
Mat Bureau, Informatique & Mobilier	211 857	42 722	4 272	250 307
Œuvres d'art	6 000			6 000
Immobilisations corporelles en cours	2 700	107 586	2 700	107 586
Total Immobilisations Corporelles	2 326 451	161 753	474 536	2 013 668
Autres Immobilisations Financières	6 100			6 100
Total Immobilisations Financières	6 100	0	0	6 100
Total Général des Immobilisations Brutes	2 332 551	161 753	474 536	2 019 768

AMORTISSEMENT

	Début exercice	Augmentation	Diminution	Fin exercice
--	----------------	--------------	------------	--------------

Total Amortissements Immo Incorporelles	0	0	0	0
Constructions bâtiments	552 510	31 764	95 763	488 511
Agencement aménagement construction	109 770	8 991	76 436	42 325
Agencement aménagements divers	81 436	41 312	65 533	57 215
Matériel de transport	44 128	25 219		69 347
Mat Bureau, Informatique & Mobilier	106 988	30 775	4 272	133 491
Total Amortissements Immo Corporelles	894 832	138 061	242 004	790 889

Total Général des Amortissements	894 832	138 061	242 004	790 889
---	----------------	----------------	----------------	----------------

STOCKS

Les stocks ont été évalués à leur coût d'acquisition.

CREANCES

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les risques de non-recouvrement font l'objet de provisions appropriées et déterminées de manière individualisée.

L'état des provisions est communiqué ci-après.

L'ensemble des créances est à moins d'un an.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur prix d'acquisition.

NOTE SUR LE BILAN PASSIF**TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES**

	Début exercice	Affectation du résultat	Résultat	Fin exercice
Fonds propres sans droit de reprise	642 689			642 689
Report à nouveau	465 232	-131 814		333 418
Résultat de l'exercice	-131 814	131 814	528 961	528 961
Total Situation nette	976 107	-	528 961	1 505 068

FONDS PROPRES CONSOMPTIBLES

1/ Subvention d'investissement FFR de 150 000 € pour l'acquisition du 7 bis rue Omer Talon.

Cette subvention est étalée sur la durée d'amortissement des locaux et, en l'absence de clause d'inaliénabilité, sur 10 ans concernant le terrain.

Les locaux du 7 rue Omer Talon ont été cédés le 21 mars 2024, le solde de la subvention a donc été reprise en intégralité en compte de résultat au cours de l'exercice pour un montant de 54 226 €.

2/ Subvention d'investissement Région Ile-de-France de 70 000 € pour l'acquisition de 4 mini-bus.

Cette subvention est étalée sur la durée d'amortissement des biens amortissables concernés.

Elle a été reprise en compte de résultat au cours de l'exercice pour un montant de 17 500 €.

ETAT DES PROVISIONS

	Début d'exercice	Dotation	Reprise	Fin exercice
Indemnité de fin de carrière	44 416	9 597	-	54 013
Total risques et charges	44 416	9 597	-	54 013
Clubs	6 836	-	1 139	5 697
Total dépréciation	6 836		1 139	5 697
Total Général	51 252	9 597	1 139	59 710

EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

	Solde au 30/06/24	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	Plus de 5 ans
Emprunts Société Générale :				
350 000 €	323 624	32 655	142 328	148 641
Total	323 624	32 655	142 328	148 641

GARANTIES :

- **Hypothèque conventionnelle** dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :

<i>Service de la publicité foncière</i>	PARIS 2
<i>Type d'inscription</i>	Hypothèque conventionnelle
<i>Rang de l'inscription</i>	Premier rang
<i>Concurrence</i>	Sans
<i>Montant en principal</i>	TROIS CENT CINQUANTE MILLE EUROS (350.000,00 EUR)
<i>Intérêts</i>	Taux fixe de TROIS virgule QUARANTE ET UN pour cent (3,41 %) l'an hors assurance et frais
<i>Intérêts supplémentaires éventuels</i>	Mémoire
<i>Accessoires (15 %)</i>	CINQUANTE-DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (52.500,00 EUR)
<i>Date de première échéance en intérêts</i>	27 mars 2023
<i>Date de dernière échéance</i>	27 février 2033
<i>Date extrême d'effet de l'inscription</i>	27 février 2034

- **Cession de créance civile** : la LIFR cède par les présentes, en application des dispositions des articles 2373 et suivants du Code Civil, au profit de la Banque à la garantie du remboursement du prêt, du paiement de tous intérêts frais et accessoires, la créance qu'il pourrait détenir, à l'encontre de la FEDERATION FRANCAISE DE RUGBY, dans l'hypothèse notamment d'un éventuel partage de l'indivision entre cette dernière et la LIFR à l'issue duquel l'Immeuble serait mis dans le lot de la FFR. La créance cédée consistera alors dans la Soulte qui serait due par cette dernière à la LIFR.

AUTRES DETTES

L'ensemble des autres dettes est à moins d'un an.

NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Seules sont exprimées les informations significatives.

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS (SE RATTACHANT A LA VENTE DE L'EXERCICE)

	Produits exceptionnels	Charges exceptionnelles
Vente 7 rue Omer Talon	768 000	
Reprise subvention FFR suite vente du 7rue Omer Talon	54 226	
Valeur nette comptable de l'actif cédé		229 830
Total	822 226	229 830
Résultat exceptionnel	592 396	

HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le montant total des honoraires de commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 18 960 € et correspond aux honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

REPARTITION DE L'FFECTIF PAR CATEGORIE AU 30 JUIN 2024

Types emplois	Au 30/06/2024	Au 30/06/2023
Administratifs :		
- CDI	14	10
- CDD	-	2
- Apprentis	5	4
- Stagiaires	3	1
CTC :		
- CDI	13	12
AST :		
- Adulte relai	-	1
- Apprentis	10	5
Effectif total	45	35
Effectif (hors apprentis et stagiaires)	27	25

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Les membres élus du Comité Directeur de la LIFR sont tous bénévoles et à ce titre ne perçoivent aucune rémunération.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

C'est l'acte par lequel une personne (physique ou morale) apporte du temps, des biens ou des services à titre gratuit.

L'évaluation des contributions en nature correspond au nombre de jours consacrés au cours de l'exercice par les bénévoles (Elus, Membre de commissions) dans les réunions de travail auxquelles ils ont participé.

Ce nombre de jours a été valorisé sur la base du SMIC, majoré des charges sociales (taux de charges appliqué de 40%), au 30 juin 2024.

Ce montant de 219 826 € est inscrit conformément à la réglementation en pied du compte de résultat.